

Tariq Ramadan et le « double discours »

Comme nombre de nos lecteurs j'en suis sûr, j'avais hâte de visionner la dernière émission du samedi soir animée par Laurent Ruquier, pour voir ce qu'allait donner le débat entre Eric Zemmour et Tariq Ramadan. Comme nombre d'entre eux, j'en suis sûr aussi, je dois confesser que mon champion m'a déçu, et que le modérément barbu Tariq l'emporta sans conteste sur le défenseur infatigable des valeurs de la République. Alors, comme tout supporter déçu par l'issue du résultat de son équipe favorite, je vais refaire le match, pour essayer de montrer toutes les occasions manquées, et pour montrer qu'en fin de compte, on a quand même gagné.

Tariq Ramadan est un redoutable polémiste, dont une des stratégies favorites est celle qui consiste à « recentrer le débat », comme il le dit. Comme le savait très bien Napoléon, et comme l'a oublié Eric Zemmour, imposer le choix du terrain de la bataille à son adversaire est une des clés de la victoire. Tariq Ramadan utilise sans cesse cette technique pour s'imposer dans le débat : il définit de quoi l'on doit parler. Son objectif est de ramener tout problème de co-existence avec la communauté musulmane à deux idées accusatrices simplistes : le racisme des Français et la discrimination sociale des musulmans. « L'islam ? Il est mal compris, c'est tout, c'est une histoire d'interprétation, d'ailleurs la laïcité n'a pas à se mêler de l'interprétation religieuse des textes, c'est une spiritualité, etc... ».

Avec cette technique napoléonienne, Tariq Ramadan n'a pas eu de mal à s'imposer face à ses interlocuteurs. Tant que l'on continuera à parler de culture et de religion, tant que le débat sera focalisé exclusivement sur le déchiffrement des arcanes des textes islamiques, il ne saurait y avoir de victoire. Les défenseurs de l'islam feront passer toujours leurs contradicteurs pour d'affreux réactionnaires intolérants

et le débat s'enlisera toujours dans ce qu'est la « culture française » et ce qui ne l'est pas. De toute façon, on ne défend pas une culture par des lois.

Pour gagner la bataille, Eric Zemmour aurait dû déplacer le débat sur le terrain purement politique. Il aurait dû demander à Tariq Ramadan si, d'après lui, selon les enseignements de l'islam, l'Homme est autorisé à faire ses lois sans avoir recours à un quelconque texte révélé. La question cruciale qui hante tous les débats autour de l'islam, c'est la question qui a été résolue dans la douleur par l'Europe, à la suite de deux siècles de guerres de religion : l'homme peut-il faire sa loi en se passant de la Bible, du Coran, de la Torah, des lois de Manou, des Entretiens de Confucius, du Tao-Te-King, du Yi-King, et des livres de Ron Hubbard ?

C'est le débat que Thomas Hobbes a brillamment tranché avec son livre, « Léviathan », et plus tard par Rousseau avec « Le contrat social ». L'Europe a connu des tragédies innombrables jusqu'à ce qu'elle arrive à choisir entre le Pape et le Roi. C'est la question fondamentale de l'origine de la légitimité des lois. Qui est le législateur suprême, le peuple ou Dieu ? L'Europe, même chrétienne, a fini par dire que c'est le peuple qui est souverain, et que les textes religieux peuvent être une source d'inspiration morale, mais nullement des Tables de lois gravées à jamais. Les révolutionnaires français ont même osé déclarer, dans le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, que c'était « en présence et sous les auspices de l'Etre Suprême » qu'ils accomplissaient l'émancipation politique des Hommes, c'est-à-dire que Dieu – mais un Dieu affranchi des Livres, un Dieu virtuel – consentait à cette initiative et la bénissait !

On peut débattre à l'infini sur le sens du Coran et des hadiths du « prophète » Mahomet. Mais à vrai dire, on n'en a rien à faire, pas plus que l'on ne consulte le Talmud ou bien saint Thomas d'Aquin pour diriger nos vies et voter nos lois communes. Que Tariq Ramadan veuille faire un travail de réinterprétation de ses sources musulmanes, qu'il propose tous les moratoires qu'il veut, libre à lui, mais la vraie

question, c'est est-ce qu'il accepte le principe fondamental d'une humanité délivrée d'une quelconque loi révélée ? Il fallait savoir s'il l'acceptait non pas seulement dans les faits, mais sur le principe, car il est évident qu'il est un citoyen respectueux des lois existantes. Qui est le législateur suprême, Allah ou le peuple ? C'est ce qu'aurait dû lui demander Eric Zemmour.

Certes, les musulmans laïques font cette distinction, mais force est de constater que dans la réalité, ils sont submergés par le discours orthodoxe qui a pour lui la cohérence avec le texte révélé ! Le problème avec l'islam n'est pas son degré de modération, c'est un problème beaucoup plus radical, car il y a un choix comminatoire à faire : soit on considère qu'Allah est « plus grand » (Allah Akhbar !), c'est-à-dire qu'il est le législateur suprême par l'entremise de son prophète Mahomet (« Quiconque obéit au Messenger, obéit certainement à Allah. », Sourate 4 : 80), soit on considère que c'est le peuple, la République, qui est la seule instance habilitée à faire des lois. Tant qu'être musulman, on ne le répétera jamais assez, voudra dire littéralement être « soumis », c'est-à-dire accepter Mahomet comme législateur définitif et incriticuable, le conflit avec la République perdurera. On peut toujours interpréter et finasser sur le sens de tel ou tel passage du Coran ou des hadiths, comme le fait Tariq Ramadan, on ne fera jamais qu'évoluer dans le même cadre prédéfini par Allah/Mahomet.

Or cela ne fera jamais d'un musulman fidèle à son texte législatif révélé un véritable démocrate et un républicain, car être tel, c'est évoluer sans aucun cadre préétabli, c'est faire ses lois sans avoir de texte révélé à consulter et à révéler. C'est cela la liberté politique au sens fort : se donner sa propre loi. Or cette liberté est absolument impossible en islam, parce que c'est cette interdiction de formuler sa propre loi qui est le principe fondamental de l'islam, sa définition même. Les musulmans laïques, qui existent bel et bien, ne sont pour les autres musulmans orthodoxes que des apostats, et malheureusement, il n'en

saurait être autrement en étudiant les textes islamiques. Il y a des musulmans modérés et laïcs, mais il n'y a pas d'islam modéré.

Eric Zemmour a approché ce noyau central lorsqu'il a dit « Le problème avec le voile, n'est pas la liberté ou la soumission des femmes, le problème c'est l'endogamie. Dans la tradition arabo-musulmane les mariages sont endogames, c'est-à-dire que l'on réserve les filles aux cousins, aux membres de (la communauté musulmane). La France repose sur l'exogamie, le voile veut dire que la femme est interdite à l'autre. »

En effet, c'est le principal problème politique et sociétal avec la communauté musulmane. Ce n'est pas l'endogamie comme telle qui est problématique, car il y a d'autres communautés endogames vivant en France, notamment les juifs intégristes. Si l'endogamie est ici problématique, c'est parce que l'on a affaire à une doctrine politique prosélyte, qui se drape dans un habit religieux et spirituel, et qui combat la démocratie dans son principe. Les crimes dits « d'honneur », les pressions que subissent les filles et les femmes musulmanes qui fréquentent des « mécréants », dérivent directement de cette conception selon laquelle Allah est le législateur suprême, et que sortir de sa loi (c'est-à-dire épouser un non musulman, ce qui signifie pour un musulman que la femme musulmane sera soumise à la loi d'un mécréant, puisque la femme est, selon l'islam, soumise à son mari), c'est une trahison, que tout bon père de famille doit châtier de la manière la plus exemplaire, pour que sa fille n'aille pas en enfer.

De plus, il faut souligner qu'il est insultant pour les non musulmans de voir que les hommes musulmans s'autorisent à épouser les non musulmanes (ce que ne font pas les juifs intégristes), en les obligeant à se convertir, tandis qu'ils interdisent à leurs filles d'épouser les non musulmans. Dans ces conditions, il est ridicule de discuter de l'intégration des musulmans qui continueraient à se conformer à ces diktats et de pleurer sur leur marginalisation : depuis Romulus et Remus et l'enlèvement des Sabines, c'est un fait sociétal

ancestral que l'intégration véritable à un corps social ne s'accomplit que par l'échange des femmes. S'il faut être musulman pour connaître bibliquement une musulmane, alors ce sont les musulmans qui pratiquent la ségrégation et la discrimination. Il en peut y avoir d'intégration, ni d'assimilation des musulmans à la société française s'ils ne peuvent intégrer personne à leurs familles à moins que l'on soit musulman.

Ce qui m'a déçu de la part d'Eric Zemmour, comme de la part de Robert Redeker en son temps, c'est qu'il ne se soit pas muni de références irréfutables pour prouver ce qu'il avançait. Il n'a pas dégainé de texte faisant autorité pour confondre en direct Tariq Ramadan, qui n'a eu qu'à hausser des sourcils et de balayer d'un sourire carnassier son allégation, soutenu béatement par Sara Forestier. Cette actrice n'avait visiblement aucune conscience de ce que les femmes subissent dans les pays musulmans pour s'opposer au voile, et s'étonnait du fond de son indigence, que des gens, « même de gauche » (sic), s'étaient permis de juger le port du voile !

Le plus intéressant dans cette émission, c'est ce qui s'est passé lorsque Eric Zemmour a soulevé la question de la peine de mort pour apostasie en islam. La réponse de Tariq Ramadan est absolument extraordinaire parce qu'elle constitue une application fidèle de la doctrine musulmane de la takkya, « le mensonge pieux », dans sa forme la plus « noble », la tawriyah, ce que l'on pourrait traduire par « ambiguïté volontaire ». (1)

Ce qui est absolument fascinant dans l'échange intervenu entre M. Zemmour et Tariq Ramadan, c'est que ce dernier s'est défendu constamment contre l'accusation de « double discours », alors qu'il l'a pratiqué sans être démasqué et qu'il a même expliqué devant tout le monde comment cela fonctionnait. J'ai retranscrit fidèlement les propos de M. Ramadan pour les analyser. A la question de M. Zemmour sur sa position par rapport à la condamnation à mort pour apostasie en islam, M. Ramadan répond : « *J'ai mis en évidence il y a vingt ans que la position majoritaire qui consistait à dire que quand on*

change de religion, on est passible de peine de mort est une opinion parmi d'autres et que dès le huitième siècle des savants ont pris position contre cela. Mon opinion est que l'on peut changer de religion selon la tradition musulmane et que dans le texte que j'ai écrit sur la vie du prophète de l'islam, trois cas sont explicités de personnes qui ont quitté la religion et qui n'ont pas été tuées et que les circonstances étaient, dans l'interprétation de certains savants, que ceux qui se convertissaient, étaient dans des situations de guerre, et ceux qui se convertissaient en tant que traîtres de guerre, prenaient des informations et revenaient ».

Zemmour : *Donc en clair, vous êtes contre ? Vous réprochez cette mesure ?*

Ramadan : *Je dis clairement que ce n'est pas la seule position de l'islam et que mon opinion là-dessus est que l'on peut changer de religion selon les références musulmanes et qu'il y a des interprétations.*

Ruquier : *Est-ce que vous êtes d'accord que l'on puisse changer de religion sans être condamné à mort ?*

Ramadan : *En français, « on peut » ça veut dire « on peut le faire sans que l'on soit condamné à mort ».*

Ruquier : *Mais il faut être clair !*

Ramadan : *(Indigné et souriant, et faussement naïf) Attendez, si je suis pas clair là, je ne sais pas comment vous le dire.*
»

Que nous dit M. Ramadan ? Tout d'abord, il pose que « la position majoritaire en islam, c'est que l'on est passible de la peine de mort quand on change de religion ». Mais il dit que « c'est une opinion parmi d'autres ». Ce que l'auditeur comprend, c'est qu'elle n'est pas plus importante que les autres opinions. Or, il a bien pris le soin de signaler qu'elle était l'opinion majoritaire. Ce que l'auditeur lambda ne remarque pas, c'est que cela veut dire que c'est l'opinion qui fait loi, car en islam, c'est l'interprétation qui a reçu le consensus ('ijma), c'est l'interprétation majoritaire, qui l'emporte sur les autres. Dire qu'elle n'est qu'une «

interprétation parmi d'autres », ça a le même sens que de dire que l'UMP était un parti parmi d'autres lorsqu'il a remporté la majorité aux dernières élections législatives. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas emporté les élections !

Ensuite, dire que « l'on peut changer de religion selon la tradition musulmane » est absolument vrai dans sa littéralité : puisqu'il y a une peine prévue pour cela, il existe bel et bien la possibilité d'apostasier ! Cela devient franchement indécent, lorsque M. Ramadan parle de ces trois cas d'apostasie non suivis de mort, comme s'ils étaient des exemples de tolérance et d'ouverture musulmane. Ce sont, d'après ses propres mots, les cas de « traîtres de guerre » qui « se convertissaient, prenaient des informations et revenaient ».

Ces trois apostats repentis, sont totalement absous par ce verset du Coran: « Quiconque a renié Allah après avoir cru... – sauf celui qui y a été contraint alors que son coeur demeure plein de la sérénité de la foi – mais ceux qui ouvrent délibérément leur coeur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. » (Sourate 16 : 106) Les trois cas dont parle M. Ramadan ne sont pas des cas de véritables apostats qui quittent l'islam de plein gré pour une autre religion, ou pour l'athéisme, mais ce sont des musulmans contraints d'abjurer l'islam, et c'est pourquoi ils sont pardonnés. En plus, personne sur le plateau d'On n'est pas couché n'a remarqué qu'il ne s'agissait ni plus ni moins que de trois cas de conversions hypocrites, sous la contrainte, dont le résultat a été l'extraction d'information utiles pour la communauté musulmane en guerre contre les non musulmans.

Ce sont trois espions qui ont fait semblant de ne plus être musulmans pour gagner la confiance des ennemis de l'islam et « revenir » ensuite avec les « informations » utiles aux musulmans dans leur guerre contre les non musulmans. Qui trahissent-ils ? Pas les musulmans, mais les non musulmans. La preuve que M. Ramadan avance que l'islam ne punit pas toujours de mort les apostats, c'est qu'il a épargné trois espions

musulmans, qui ont gagné la confiance des non musulmans en prétendant avoir apostasié, pour mieux les vendre ensuite, après être revenus à l'islam !

M. Zemmour et M. Ruquier ont essayé de pousser M. Ramadan dans ses retranchements, et voulaient l'entendre condamner clairement l'interdiction d'apostasier sous peine de mort. Or il est important de remarquer que M. Ramadan n'a jamais prononcé la phrase « Je suis contre la condamnation à mort des musulmans qui se convertissent à une autre religion. » C'est capital, car l'islam est une religion littéraliste. Quand il dit « Je dis clairement que ce n'est pas la seule position de l'islam et que mon opinion là-dessus est que l'on peut changer de religion selon les références musulmanes et qu'il y a des interprétations. », M. Ramadan ne dit rien. Il ne s'engage sur rien, il ne condamne rien, car comme je l'ai déjà dit, on peut apostasier, puisqu'on il y a une peine prévue pour cela. De même, lorsqu'il s'écrie « En français, « on peut » ça veut dire « on peut le faire sans que l'on soit condamné à mort », c'est une manière de ne pas dire ce que M. Ruquier voudrait qu'il dise. Il laisse entendre qu'il le dit, mais il ne le dit pas ! C'est là toute la subtilité : il ne veut pas dire littéralement qu'il est contre la condamnation à mort des apostats. Il laisse entendre qu'il est contre, mais il pourra toujours dire en toute bonne foi qu'il ne l'a jamais dit.

C'est cela la technique de « l'ambiguïté volontaire », la tawriyah: « cela se dit à propos de quelqu'un qui dit quelque chose qui peut sembler avoir une signification pour son interlocuteur alors que le locuteur veut dire quelque chose d'autre qui peut être compris avec ces mots. Par exemple dire « je n'ai pas un euro en poche » peut être compris comme "je n'ai pas d'argent du tout" alors que le locuteur veut dire qu'il n'a pas un euro, mais que peut-être il en a dix. » Tariq Ramadan s'est senti tellement sûr de lui qu'il a exposé sa technique devant tout le monde en même temps qu'il l'a pratiquée : « Souvent, on m'a dit : Tariq Ramadan a un double discours . Et j'ai répondu : le problème, ce n'est pas le double discours, c'est la double audition. Vous, vous êtes

partis d'un préalable, vous avez dit « je pense que vous êtes sincère ». Et si je vous dis « Oui », le préalable de ma sincérité c'est que le « Oui » dans ma bouche est un « oui » dans votre oreille. Mais ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Vous devez comprendre aujourd'hui que beaucoup de vos concitoyens, de confession musulmane, quand ils disent quelque chose, on leur sous-entend autre chose. « Ils ont peut-être une idée derrière la tête. » (3)

En effet, Tariq Ramadan est parfaitement sincère, à sa manière, il ne tient pas de double discours, il n'en tient littéralement qu'un seul. Oui, il a parfaitement raison, le problème, c'est la double audition : la première audition, c'est ce qu'il laisse entendre à ses interlocuteurs, et la seconde, c'est ce qu'il entend lui-même par ce qu'il dit. Pour mieux comprendre, voici un exemple canonique « d'ambiguïté volontaire » (tawriyah) : « L'imam Ahmad était dans sa maison avec certains de ces étudiants, parmi lesquels al-Mirwandhi. Quelqu'un vint chercher ce dernier, mais l'imam ne voulait pas le voir partir, alors il dit : « Al-Mirwandhi n'est pas là, que ferait-il ici ? » alors qu'il était en train de croiser ses bras derrière son dos et de mettre son index droit dans la paume de sa main gauche, et que la personne dehors ne pouvait pas voir ce qu'il faisait. »

Selon la littéralité de sa phrase, l'imam Ahmad ne ment pas s'il pense à sa paume, mais il induit en erreur son interlocuteur qui comprend totalement autre chose. De même Tariq Ramadan : la phrase « En français « on peut » veut dire on peut le faire sans être condamné à mort » a pour lui un sens spécifique, en fonction de ce à quoi il a pensé quand il a prononcé les mots « le faire ». Ces deux mots ne renvoient pas forcément dans sa tête à l'apostasie, pas plus que les mots « il n'est pas là » ne renvoyaient pour l'imam Ahmad à sa propre maison, comme pour son interlocuteur, mais à sa paume. En conclusion, tant qu'un musulman ne prononce pas littéralement ce que l'on souhaite entendre, il faut toujours le soupçonner de mauvaise foi. Le fait qu'il évite la littéralité d'une déclaration est toujours le signe d'un

problème ou d'une dissimulation. Il ne faut pas se laisser berner par des insinuations et des postures : tant qu'il ne l'a pas dit, pour lui, il ne l'a pas dit, même s'il l'a fait croire aux autres ! C'est cela qui explique le vague sentiment de malaise que l'on ressent à écouter M. Ramadan à ce moment précis : c'est qu'il est lui-même mal-à-l'aise, et qu'il doit faire appel au métalangage du corps et des mimiques du visage pour faire passer un message contraire à ce qu'il pense, en énonçant des généralités qui ont l'air de correspondre à la question précise qu'on lui a posée.

Par ailleurs, il est important de savoir, que bien qu'il soit le petit fils du fondateur des Frères Musulmans d'Egypte, M. Ramadan n'est pas de cette obédience. Un des conflits actuels qui secoue le monde musulman est un conflit qui oppose deux visions de l'immigration musulmane vers les pays non musulmans. Il y a d'une part les traditionalistes, qui considèrent, hadiths et Coran à l'appui, que les musulmans doivent vivre dans un pays musulman, car vivre parmi les « mécréants » expose le musulman au risque d'apostasie et de corruption de sa pratique de la religion. (4) Nombre de fatwas (qui ne sont que de conseils juridico-religieux, qui n'engagent ni celui qui les émet ni celui qui les demande), expliquent le fait que les musulmans ne peuvent vivre que dans un pays musulman qui leur permet de rendre adéquatement un culte à Allah. D'autre part, les progressistes, c'est-à-dire les salafistes, comme M. Ramadan, considèrent que l'immigration est un préalable au développement de l'islam, et à l'instauration d'un Etat musulman dans des contrées non musulmanes. Comme l'islam n'a pas prévu théoriquement la cohabitation pacifique des musulmans avec les non musulmans, le combat est rude entre les deux camps. C'est ce qui rend compte de ses problèmes avec les dictatures musulmanes du Moyen Orient : il se veut plus musulman que les Saoudiens, non pas plus démocrate.

Je souhaiterais rappeler pour finir que la laïcité ne veut absolument pas dire, comme on l'entend trop souvent aujourd'hui, la neutralité de l'Etat par rapport aux

religions, et l'impossibilité pour les pouvoirs publics de se pencher sur les contenus d'une doctrine, sous prétexte qu'elle porterait le label « religion ». Au contraire, l'article X de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen stipule clairement que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Ceci veut dire que la force publique doit surveiller toute manifestation religieuse et vérifier si elle ne trouble pas l'ordre public.

Je rappelle aussi que la loi de 1905 prévoit à l'article 35 que « Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile. » Le temporel doit surveiller le spirituel, c'est cela la laïcité ! Il en va de la paix sociale.

Radu Stoenescu

(1) J'invite vivement les anglophones à lire cette explication : <http://www.islamqa.com/en/ref/27261/tawriyah>

(2)

http://www.dailymotion.com/csoj/video/xamcyp_tariq-ramadan-33-on-nest-pas-couch_news

(3) idem

(4)

<http://convertistoislam.over-blog.com/categorie-10198098.html>